

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 mars 2017

Président : M.SALLET Jacques, Maire

Secrétaire de Séance : M. VELON Guillaume

Présents : Mrs SALLET Jacques —JOLY Christian - CHUNIAUD Roland –VELON Guillaume -
CAVILLON Hervé - TATON Pascal
Mmes PACCOUD Karine – LETOURNEAU Adeline - BOYER Frédérique - PERRETANT Delphine -
JOUVENT Claire

Excusée : Mme JOSSERAND Yolande (pouvoir à PACCOUD Karine)

Absent : M. RIONET Alexandre

Le Conseil Municipal a :

- Pris note :
 - . de la présence de la future secrétaire de Mairie, Mme Virginie RIGAUD dont la candidature a été retenue
 - . de la démission de 2 conseillers municipaux à compter de la réception de leur courrier :
 - * Mme Martine DUFOUR pour des raisons médicales et de déménagement
 - * M. Romain FAVRE pour des raisons professionnelles
- Accepté de rajouter à l'ordre du jour 2 points non évoqués et qui seront traités en début de séance : la restauration du tableau Saint Jean-Baptiste et l'évolution des indemnités de fonction des élus locaux
- Approuvé le projet de plan de financement présenté pour la restauration du tableau Saint Jean-Baptiste dont le devis présenté par Laurent GEREST, restaurateur s'élève à 4 570.00 € HT,
 - * Aide de l'Etat (DRAC) : 20 % sur le HT = 914.00 €
 - * Aide du Département : 40 % sur le HT = 1 828.00 €
 - * Autofinancement de la Commune : 1 828.00 €
- Demandé, suite à l'augmentation de l'indice brut terminal la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, d'allouer l'indemnité maximale de fonction aux élus suivant l'indice brut terminal
- Approuvé le Compte Administratif exercice 2016 Assainissement qui laisse apparaître un résultat définitif excédentaire de 66 334.46 € en investissement et un déficit de 22 595.59 € en fonctionnement

- Déclaré, à l'unanimité, que le compte de gestion Budget Assainissement, dressé pour l'exercice 2016 par la Trésorière, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

- Décidé d'affecter le résultat du CA 2016 Assainissement comme suit :

* Excédent d'investissement reporté : ligne 001	66 334.46
* Déficit de fonctionnement reporté : ligne 002	22 595.59

- Voté le budget primitif Assainissement tel que présenté et qui s'équilibre en

* Recettes et Dépenses de fonctionnement à :	70 500.00 €
* Recettes et Dépenses d'investissement à :	92 834.00 €

- Approuvé le Compte Administratif 2016 de la Commune qui laisse un déficit d'investissement de 161 633.58 € dont un reste à réaliser de 32 900.00 € et un excédent de fonctionnement de 318 937.62 €

- Déclaré à l'unanimité que le compte de gestion Budget Commune dressé pour l'exercice 2016 par la Trésorière, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

- Décidé d'affecter le résultat du Compte Administratif 2016 comme suit :

en section d'investissement

* Couverture d'autofinancement:	211 633.58 €
* Déficit d'investissement reporté :	128 733.58 €
* Excédent antérieur reporté en fonctionnement :	107 304.04 €

- Voté le budget primitif Commune tel que présenté et qui s'équilibre en :

* Recettes et Dépenses de fonctionnement à :	547 103.00 €
* Recettes et Dépense d'Investissement à :	427 147.00 €

- Décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017, soit :

* Taxe d'Habitation :	13.10 %
* Taxe Foncière Bâtie :	12.37 %
* Taxe Foncière Non Bâtie :	43.68 %

Ces taux s'appliqueront sur la base d'imposition déterminée par les Services Fiscaux de l'Etat

- Arrêté la liste des demandes de subventions sollicitées par les associations communales et les divers organismes de formation et en a fixé le montant

- Décidé par 11 voix pour et une abstention de porter à compter du 01/01/2017 le montant de :

- * la taxe de raccordement au réseau d'assainissement à 3000 €
- * la taxe d'assainissement à : montant du forfait pour 120 m³ à 60 €
- * la taxe au m³ d'eau consommé à 0.61 €, soit un prix de revient de 1.11 € le m³

- Accepté le plan de financement suivant pour le projet de numérotation des voies et habitations, à savoir :

* Dépense HT totale :	24 210.00 €
* Subvention au titre de la réserve parlementaire :	5 000.00 €
* Réalisation d'un emprunt pour :	15 000.00 €
* Montant de l'autofinancement :	4 210.00 €

- Autorisé le renouvellement du contrat d'engagement de Madame BOUJON DUBOIS Christelle en tant qu'agent technique non titulaire pour 5 heures hebdomadaires sur une durée de 6 mois

- Été favorable à la titularisation de M. Pascal MICHEL, agent technique, à compter du 14 avril prochain
- Autorisé le renouvellement du contrat CUI-CAE à M. William OEHLISCHLAGEL pour 20 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois du 01/04/2017 au 30/09/2017
- Accepté à l'unanimité le devis du bureau d'études « L'Atelier du Triangle » pour la réalisation de la deuxième tranche de travaux énergétiques à l'ancienne cure, et pour un montant de 2500.00 € HT
- Été à l'unanimité favorable à la rétrocession des divers réseaux (voirie, éclairage public,) et des espaces verts situés dans le lotissement SEMCODA dénommé « Le Pré du Roy » et n'a émis aucun avis sur le système de rétention des eaux pluviales
- Pris note du projet d'achat de l'immeuble de Mme DUPUPET Lisette par la SEMCODA pour la réalisation d'un programme de 4 logements et n'a émis aucun avis
- Donné à l'unanimité un avis favorable à la demande faite par les « Jardins de Cocagne » qui se proposent de mettre en place sur la Commune des permanences de vente de légumes bio
- Été informé de la tenue d'une réunion le 31/03/2017 pour un entretien collectif avec les agents techniques et la commission « Ressources Humaines »
- Émis un avis défavorable à la demande d'emplacement sur la place publique, sollicitée par M. FREYER de Vernoux, marchand ambulant, pour la vente de casse-croûtes, hamburgers et autres
- Organisé le tour de garde pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai.
- Été informé d'un courrier du Syndicat Mixte Cap 3B et du Théâtre de Bourg-en-Bresse remerciant les élus pour avoir accueilli à la salle des Fêtes du 6 au 10 février la troupe théâtrale « Les petites scènes vertes » ;
- Pris note d'une invitation :
 - . à la porte ouverte de la MARPA à St Julien sur Reyssouze le samedi 25 mars 2017
 - . au concert de l'École de Musique qui aura lieu à la salle des Fêtes de St Jean le samedi 25/03/2017
 - . à une matinée d'information par le Centre de Gestion de l'Ain le 30/03/2017 pour appréhender les éléments de la réforme entrée en vigueur au 01/04/2016 et impactant les marchés publics
 - . à une rencontre interprofessionnelle sur la rénovation énergétique et la préservation patrimoniale le jeudi 13 avril 2017 à Feillens
 - . à la remise des prix du Comité Départemental de Fleurissement le samedi 1^{er} avril à Péronnas
 - . à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Fleurissement qui aura lieu le samedi 22 avril 2017 à St Trivier de Courtes
- Pris connaissance du rapport d'activités de l'EPF (Etablissement Public Foncier) de l'exercice 2016 avec le rappel de voir augmenter la taxe d'habitation suite à l'adhésion de la Commune.
- Accepté de déplacer la réunion de Conseil fixée le 18 mai au 11 mai 2017
- Pris note de la prochaine séance du Conseil fixée le 20 avril à 20 h 30